

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **6e jour du mois de mars 2023**, à la Salle du Conseil, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- Monsieur le Maire Hugues Grimard
- Madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- Madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- Monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- Madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- Monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- Monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, Maire.

Sont également présents :

- Monsieur Georges-André Gagné, Directeur général et Greffier suppléant
- Madame Ariane Aerts, adjointe à la Direction

Il est donc procédé comme suit :

**2023-068**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 6.2 Demande de gratuité de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour une activité des élèves de l'école l'Escale - 4 mai 2023
- 6.3 Demande de gratuité de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour des activités de l'association Fraternité, Intégration et Entraide
- 6.4 Demande de gratuité de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour la tenue de l'assemblée générale annuelle du CAB des Sources – 27 juin 2023
- 6.5 Demande de gratuité pour la Mezzanine de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour le Centre de Femmes l'Ancre - 8 mars 2023
- 8.27 Modification de la résolution 2022 - 229 Don d'un terrain pour le CPE la Sourcière
- 11.5 CONTRIBUTION pour le nettoyage du 175, 179, 183 et 187 rue Gosselin



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES  
DU LUNDI 6 MARS 2023 À 18 H 30 - DANS LA SALLE DU CONSEIL**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. **ADOPTION PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023
  - 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023
4. **CORRESPONDANCE**
  - 4.1 COURRIER DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES POUR LA SUBVENTION RELATIVE AU VOLET 2 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU
5. **DEMANDE DES CONTRIBUABLES**
6. **DEMANDE D'APPUI**
  - 6.1 SEMAINE DES POPOTES ROULANTES
7. **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
  - 7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPOT DE RÈGLEMENT POUR UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 355 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE
8. **ADMINISTRATION ET FINANCE**
  - 8.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS D'ELECTIONS
  - 8.2 ENTENTE DE SERVICES AVEC LE CLUB DE GOLF VAL-DES-SOURCES POUR L'ANNÉE 2023
  - 8.3 DÉPOT DE PV DE CORRECTION POUR LE RÈGLEMENT 2023-347 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET EMPRUNT DE 1 107 000\$
  - 8.4 DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 1 107 000\$
  - 8.5 RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT: APPEL D'OFFRES 2023-001 - TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES ST JEAN BAPTISTE ET 5E AVENUE
  - 8.6 RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT: APPEL D'OFFRES 2023-002 - ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES ÉQUIPÉ D'UN SYSTÈME DE BOÎTES INTERCHANGEABLES (SBI) ET ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT
  - 8.7 RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT: APPEL D'OFFRES 2023-004 - MANDAT POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2023
  - 8.8 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE SERVITUDE À HYDRO-QUÉBEC À PROXIMITÉ DU 360, BOUL ST-LUC
  - 8.9 CENTRE RÉCRÉATIF DE VAL-DES-SOURCES - SUBVENTION 2023
  - 8.10 CONTRIBUTION AU CIMMS
  - 8.11 MANDAT À MOULIN 7 POUR ORGANISER LES VENDREDIS 5 @ 7 À LA PLACE DE LA TRAVERSÉE
  - 8.12 ACQUISITION DU 38, RUE DES VÉTÉRANS
  - 8.13 ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2023 - CONTRIBUTION
  - 8.14 ORGANISATION D'UN FESTIVAL DE BIÈRES DE LA MICROBRASSERIE - AUTORISATION ET CONTRIBUTION
  - 8.15 PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL) - RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE GESTION AINSI QUE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE
  - 8.16 PROGRAMME DU SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL) - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE - RÉSIDENCE CASTONGUAY
  - 8.17 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2023-048 POUR LE BUDGET 2023 DE L'OMH

- 8.18 ADOPTION DU BUDGET 2023 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES SOURCES
- 8.19 ACQUISITION D'UN TERRAIN DU CLUB DE TIR À L'ARC
- 8.20 LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER
- 8.21 MAUVAISE ATTRIBUTION LORS DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRE 2022-016
- 8.22 MAINLEVÉE D'HYPOTHÈQUE - VENTE DU LOT 6 538 452
- 8.23 ACHAT DE BARRIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES SENTIERS MENANT À LA PLACE DE LA TRAVERSÉE
- 8.24 ACHAT DE STRUCTURES D’AFFICHAGE EXTÉRIEURE POUR LE SENTIER D’EXPOSITION
- 8.25 ACHAT DE PIERRES POUR LES SENTIERS MENANT À LA PLACE DE LA TRAVERSÉE
- 8.26 ACHAT DE LUMINAIRES SOLAIRES POUR LES SENTIERS MENANT À LA PLACE DE LA TRAVERSÉE

**9. TRAVAUX PUBLICS**

- 9.1 ACHAT D'UNE 3E ROUE POUR LE SYSTÈME DE DÉSHYDRATATION DE LA STATION D'ÉPURATION
- 9.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS A L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – AUTORISATION DE SIGNATURE

**10. LOISIRS ET CULTURE**

- 10.1 DEMANDE DE SUBVENTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR LE PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS
- 10.2 SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ
- 10.3 FESTIVAL DES GOURMANDS - CAUTIONNEMENT POUR LES TIRAGES ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES DEMANDES DE PERMIS POUR L'ÉDITION 2023
- 10.4 TAUX D'INDEXATION DES LOYERS DES ORGANISMES LOCATAIRES DE LA VILLE

**11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- 11.1 RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS
- 11.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 233 RUE HARVEY
- 11.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 326 RUE DES HÉRONS
- 11.4 ECHANGE DE TERRAIN AVEC MONSIEUR ERIC GARIEPY

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**

**14. AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée

**2023-069**

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023**

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023.

Adoptée

**2023-070**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023**

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2023.

Adoptée

**COURRIER DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES POUR LA SUBVENTION RELATIVE AU VOLET 2 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)**

Monsieur Hugues Grimard, Maire, mentionne le courrier d'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour la subvention de 1 015 240 \$ relative au volet 2 du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

**DEMANDE DES CONTRIBUABLES**

Deux citoyens interviennent :

Le premier exprime son mécontentement par rapport à la hausse des taxes et surtout de la sienne. Ce citoyen dispose d'un terrain vacant et a constaté une hausse de près de 50 %. Le Maire explique qu'un communiqué de presse, publié le 10 janvier, explique les différentes augmentations que les services de la municipalité doivent subir pour continuer leur travail (carburants, collectes des matières résiduelles, prix des marchandises, ...). Il explique, plus particulièrement à ce citoyen que les services offerts sont comptabilisés pour les deux propriétés qu'il possède, que le terrain soit construit ou vacant.

Ensuite, une demande avait été formulée précédemment pour la Rue Frontenac. Le conseiller Monsieur Pierre Benoit explique que sa demande est arrivée au moment de la convalescence du Directeur général. Un suivi sera réalisé dès que possible.

**2023-071**

**DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-JOIES POUR LES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE L'ESCALE - 4 MAI 2023**

**CONSIDÉRANT** la demande des étudiants de l'école l'Escale pour l'organisation d'une demi-journée d'activités le jeudi 4 mai prochain à la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources permette gratuitement l'utilisation de la Salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies le jeudi 4 mai 2023 par l'École secondaire de l'Escale afin d'y organiser une activité.

Adoptée

**2023-072**

**DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-JOIES PAR L'ASSOCIATION FRATERNITÉ INTÉGRATION ET ENTRAIDE**

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame Josée Ducharme de l'association Fraternité, Intégration et Entraide pour l'organisation de 5 activités sur l'année 2023;

**CONSIDÉRANT** que les activités de l'organismes ont habituellement lieu à la salle St-Isaac-Jogues et cette salle n'est pas disponible puisqu'elle est actuellement occupée par la clinique de vaccination ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources permette gratuitement l'utilisation de la Salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies durant 5 samedis soirs de l'année 2023 par l'association Fraternité, Intégration et Entraide.

**QUE** cette gratuité pour la salle est temporaire en attendant que la salle St-Isaac-Jogues puisse à nouveau accueillir les activités de l'association Fraternité, Intégration et Entraide.

Adoptée

**2023-073**

**DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-JOIES POUR LE CAB DES SOURCES - 27 JUIN 2023**

**CONSIDÉRANT** la demande de Monsieur Christian Boucher du CAB des Sources pour la tenue de leur assemblée générale annuelle le 27 juin 2023 de 15h à 20h à la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources permette gratuitement l'utilisation de la Salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies le 27 juin prochain au CAB des sources.

Adoptée

**2023-074**

**DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA MEZZANINE DE LA SALLE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-JOIES POUR LE CENTRE DE FEMMES L'ANCRAGE – 8 MARS 2023**

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame Julie Grenier du Centre de femmes l'Ancre pour l'organisation d'un après-midi et d'une soirée le 8 mars prochain à la Mezzanine de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources permette gratuitement l'utilisation de la Mezzanine de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies le 8 mars prochain par le Centre de femmes l'Ancre.

Adoptée

**2023-075**

**SEMAINE DES POPOTES ROULANTES**

**CONSIDÉRANT** la tenue de la 18<sup>e</sup> édition de la semaine québécoise des popotes roulantes qui se tiendra du 19 au 25 mars 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette semaine des popotes roulantes, le Centre d'Action Bénévole des Sources demande à la Ville de Val-des-Sources de défrayer les coûts du repas des bénéficiaires lors d'une journée soit environ 70 repas au montant de 7 \$ chacun;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

**QUE** le Ville de Val-des-Sources défraie le coût des repas servis aux bénéficiaires de Val-des-Sources pour une journée lors de la semaine québécoise des popotes roulantes, soit environ 70 repas. Ce montant étant pris à même les montants recueillis lors du tournoi de golf du Maire.

Adoptée

#### **2023-076**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT POUR UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 355 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE**

La Conseillère Madame Isabelle Forcier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, elle proposera ou fera proposer un règlement décrétant une dépense de 355 000 \$ et un emprunt de 355 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble. Une copie du projet de règlement est déposée séance tenante.

#### **RAPPORT D'ACTIVITÉS D'ELECTIONS**

Dépôt du rapport d'activités d'élections du trésorier à la suite des élections de 2021 pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

#### **2023-077**

#### **ENTENTE DE SERVICES AVEC LE CLUB DE GOLF VAL-DES-SOURCES POUR L'ANNÉE 2023**

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**DE** procéder au paiement de 5 840,61 \$ pour la saison 2023 pour l'utilisation d'un bloc sanitaire et des sentiers pour les pistes de ski de fond au Club de Golf Val-des-Sources par les utilisateurs des sentiers de ski et de raquettes durant la période hivernale.

Adoptée

#### **2023-078**

#### **DÉPÔT DE PV DE CORRECTION POUR LE RÈGLEMENT 2023-347 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET EMPRUNT DE 1 107 000\$**

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

Le Directeur général et Greffier suppléant dépose séance tenante un procès-verbal de correction concernant le règlement 2023-347 qui se lit comme suit:

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec ou 92.1 de la Loi sur les cités et villes (LCV), le soussigné, Directeur général et Greffier suppléant de la municipalité de Val-des-Sources apporte une correction au règlement numéro 2023-347 de la Municipalité de Val-des-Sources, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

Dans le préambule, au premier attendu, il est inscrit :

« ATTENDU QUE la Ville de Val-des-Sources désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes: »

Or, on devrait lire :

« ATTENDU QUE la Ville de Val-des-Sources désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes: »

J'ai dûment modifié la résolution 2023-013 et le règlement numéro 2023-347 en conséquence.

Adoptée

**2023-079**

**DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 1 107 000\$**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources souhaite réaliser des travaux dans des édifices municipaux et investir dans des équipements pour les services des loisirs, travaux publics et incendie.

**CONSIDÉRANT** que la Ville peut contracter une demande de financement temporaire selon l'article 567.2 de la Loi sur les cités et villes pour des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt numéro 2023-347 pour 1 107 000 \$ afin d'exécuter les travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**DE MANDATER** le Maire, Monsieur Hugues Grimard ainsi que la Trésorière, Madame Sarah Richard afin qu'ils puissent signer tous les documents et/ou contrats qui permettent de procéder à l'émission du financement.

Adoptée

**2023-080**

**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT: APPEL D'OFFRES 2023-001 - TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES ST JEAN BAPTISTE ET 5E AVENUE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur le site SEAO pour des travaux de génie dans le cadre des travaux d'infrastructures 2023 (réfection des rues Saint-Jean-Baptiste et 5e Avenue);

**CONSIDÉRANT** que huit (8) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 23 février 2023;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix avec taxes</b>
<b>Sintra inc.</b>	<b>2 324 794,50 \$</b>
Les Constructions de l'Amiante inc.	2 415 831,13 \$
T.G.C. inc.	2 427 000,00\$
Eurovia Québec Construction inc.	2 500 944,77\$
Excavation Tourigny inc.	2 513 567,26 \$
Excavation Gagnon et Frère inc.	2 706 914,77\$
Harca Excavation	2 737 709,39 \$
Excavation Mc.B.M inc.	2 846 261,73 \$

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources octroi, au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat des travaux d'infrastructures 2023 à l'entreprise Sintra inc. au montant inscrit à la soumission soit 2 324 794,50\$, (taxes incluses).

Adoptée

**2023-081**

**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT : APPEL D'OFFRES 2023-002 ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES ÉQUIPÉ D'UN SYSTÈME DE BOÎTES INTERCHANGEABLES (SBI) ET ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur le site SEAO pour l'acquisition d'un camion 10 roues équipé d'un système de boîtes interchangeables (SBI) et équipements de déneigement;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 16 février 2023;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix avec taxes</b>
<b>Aebi Schmidt Canada inc.</b>	<b>428 281,88 \$</b>
W. Coté et fils LTEE	454 145,51 \$

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources fasse l'acquisition d'un camion 10 roues équipé d'un système de boîtes interchangeables (SBI) et équipement de déneigement à l'entreprise Aebi Schmidt Canada inc. pour un montant de 428 281,88 \$ toutes taxes incluses.

Adoptée

**2023-082**

**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT : APPEL D'OFFRES 2023-004 - MANDAT POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2023**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour le mandat pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux infrastructures 2023 - réfection des rues Saint- Jean-Baptiste et 5<sup>e</sup> Avenue;

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 2 mars 2023;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix avec taxes</b>
FNX Innov	54 649.07 \$
<b>Solmatech</b>	<b>52 001.67 \$</b>
Exp.	59 706.97 \$
Groupe ABS	92 203.47 \$
Englobe	63 442.06 \$



**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources octroie le mandat pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux infrastructures 2023 - réfection des rues Saint- Jean-Baptiste et 5<sup>e</sup> Avenue à la firme Solmatech pour le montant inscrit à la soumission soit 52 001,67\$ (taxes incluses).

Adoptée

#### **2023-083**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE SERVITUDE À HYDRO-QUÉBEC À PROXIMITÉ DU 360, BOUL ST-LUC**

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** monsieur Hugues Grimard, Maire de Val-des-Sources, et le Directeur général et Greffier suppléant, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources, tous documents et formulaires requis pour la servitude en faveur d'Hydro-Québec à proximité du 360, boul. St-Luc.

Adoptée

#### **2023-084**

#### **CENTRE RÉCRÉATIF DE VAL-DES-SOURCES - SUBVENTION 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources est partenaire financier du Centre récréatif de Val-des-Sources (Aréna Connie Dion) avec la Ville de Danville ;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière de la Ville de Val-des-Sources au Centre récréatif de Val-des-Sources (Aréna Connie Dion) représente 66,7 % de la contribution municipale alors que la Ville de Danville contribue pour 33.3 % ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources est partenaire financier du Centre récréatif de Val-des-Sources (Aréna Connie Dion) avec la Ville de Danville ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources entend remettre en subvention au Centre récréatif de Val-des-Sources une partie des taxes municipales provenant de l'aréna équivalent à sa portion de sa participation financière à l'aréna ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources remette en subvention au Centre récréatif, 66.7 % des taxes municipales provenant de l'aréna.

Adoptée

#### **2023-085**

#### **CONTRIBUTION AU CIMMS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos, maintenant Val-des-Sources, s'est engagée avec la résolution 2017-049 à participer financièrement, si nécessaire, au fonctionnement du Centre d'innovation des matériaux (CIMMS) pour un montant maximal de 75 000 \$ pour trois années ;

**CONSIDÉRANT** que le CIMMS est un projet innovant et que l'organisme a des besoins financiers pour son fonctionnement ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a déjà contribué pour une seule année ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Andrée Ladouceur, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources remette un montant de 25 000 \$ pour l'année 2022 et 25 000 \$ pour l'année 2023 au CIMMS comme participation financière de façon à respecter son engagement.

Adoptée

*La conseillère Andrée Ladouceur dénonce son conflit d'intérêt concernant le prochain point.*

#### **2023-086**

#### **MANDAT À MOULIN 7 POUR ORGANISER LES VENDREDIS 5 @ 7 À LA PLACE DE LA TRAVERSÉE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources désire animer la Place de la Traversée;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources mandate la Microbrasserie du Moulin 7 afin d'organiser l'activité des vendredis 5 à 7 à la Place de la Traversée, du 16 juin au 1er septembre 2023 et ce pour un montant de 8 239,00\$, excluant les taxes.

Adoptée

#### **2023-087**

#### **ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DU 38, RUE DES VÉTÉRANS (lot 3 172 029)**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal a établi dans ses priorités stratégiques de favoriser le développement résidentiel sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a l'opportunité d'acquérir la propriété situé au 38, rue des Vétérans ;

**CONSIDÉRANT** que la propriété du 38, rue des Vétérans, en plus d'une résidence unifamiliale, comprend un terrain boisé voisin de l'école primaire La Tourelle, ce qui représente un emplacement de choix pour un développement résidentiel pour accueillir les jeunes familles ;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a présenté une étude professionnelle sur la valeur marchande de l'immeuble ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Andrée Ladouceur, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources achète la propriété du 38, rue des Vétérans, portant le lot 3 172 029, auprès de Bruno Chaîné pour un montant de 350 000 \$ ;

**QUE** le Maire et le Directeur général et greffier suppléant soient autorisés à signer l'ensemble des documents liés à la transaction.

**QUE** la transaction soit conditionnelle à l'obtention d'un règlement d'emprunt.

Adoptée

**2023-088**

**ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2023 – AUTORISATION ET CONTRIBUTION**

**CONSIDÉRANT** que Sport CBA organise les festivités de la Fête Nationale 2023 à Val-des-Sources ;

**CONSIDÉRANT** que les activités se tiendront sur deux journées, les 23 et 24 juin, dans la cour de l'aréna Connie-Dion et qu'il sera offert une programmation diversifiée pour les jeunes comme les adultes ;

**CONSIDÉRANT** la demande de Sport CBA pour un soutien financier et le prêt de certains équipements afin de permettre la tenue de l'événement ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources autorise la tenue des activités de la Fête Nationale 2023 dans la cour de l'aréna Connie-Dion ;

**QUE** la Ville de Val-des-Sources contribue un montant de 5 000 \$ à Sport CBA pour l'organisation de la Fête Nationale 2023 ;

**QUE** la Ville de Val-des-Sources mette à la disposition de Sport CBA certains équipements disponibles selon les conditions établies avec le directeur général.

Adoptée

*La conseillère Andréanne Ladouceur dénonce son intérêt concernant le prochain point.*

**2023-089**

**ORGANISATION D'UN FESTIVAL DE BIÈRES DE MICROBRASSERIE - AUTORISATION ET CONTRIBUTION**

**CONSIDÉRANT** que la Microbrasserie Moulin 7 souhaite organiser un festival de bières de microbrasserie les 4 et 5 août 2023 à la Place de la Traversée ;

**CONSIDÉRANT** que le festival se tiendra sur deux journées et qu'il offrira une programmation diversifiée pour les jeunes comme les adultes ;

**CONSIDÉRANT** la demande de Moulin 7 pour un soutien financier et le prêt de certains équipements afin de permettre la tenue de l'événement ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources autorise la tenue des activités d'un festival de bières de microbrasserie les 4 et 5 août 2023 à la Place de la Traversée ;

**QUE** la Ville de Val-des-Sources contribue un montant de 5 000 \$ à Moulin 7 pour l'organisation d'un festival de bières de microbrasserie les 4 et 5 août 2023 à la Place de la Traversée ;

**QUE** la Ville de Val-des-Sources mette à la disposition certains équipements disponibles selon les conditions établies avec le directeur général.

Adoptée

**2023-090**

**PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL) - RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE GESTION AINSI QUE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources participe au programme de supplément de loyer dans le cadre du programme AccèsLogis depuis 2011 ;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2022-116, qui autorise l'ajout de trois logements supplémentaires maintenant admissibles au programme de supplément au loyer (PSL) ;

**CONSIDÉRANT** que l'entente de gestion accordée à l'Office Municipal d'Habitation est arrivée à échéance le 31 mars 2023;

**CONSIDÉRANT** que la Société d'habitation du Québec autorise la Résidence Castonguay à offrir des subventions au logement;

**CONSIDÉRANT** que onze (11) des seize (16) logements peuvent être couverts par le programme Supplément au loyer;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources doit renouveler son entente de gestion ainsi que sa participation financière avec le Programme de supplément de loyer (PSL);

**CONSIDÉRANT** que cette entente permet de financer 10 % du coût du supplément au loyer de onze (11) logements pour des personnes âgées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources renouvelle l'entente de gestion auprès du Programme de supplément de loyer (PSL) ainsi que sa participation financière.

**QUE** la Ville de Val-des-Sources s'engage à participer au programme Supplément au loyer (PSL) de la Résidence Castonguay numéro 6406 en assumant 10 % du coût du supplément au loyer pour les onze (11) logements pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2028.

Adoptée

**2023-091**

**PROGRAMME DU SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL) - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE - RÉSIDENCE CASTONGUAY**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources participe au programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis depuis l'année 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de gestion accordée à l'Office municipal d'Habitation de Val-des-Sources a été renouvelée pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2028;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec autorise la Résidence Castonguay à offrir des subventions au logement;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le moment onze (11) des seize (16) logements peuvent être couverts par le programme *Supplément au loyer*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources verse un montant de 3 734\$ équivalant à 10 % du montant approuvé au budget 2023.

Adoptée

#### **2023-092**

#### **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2023-048 POUR LE BUDGET 2023 DE L'OMH**

**CONSIDÉRANT** que lors de l'adoption de la résolution 2023-048, une erreur dans les montants inscrits a été commise ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la résolution 2023-048 relative à l'adoption du budget 2023 de l'Office Municipal d'Habitation des Sources soit abrogée pour toute fin que de droit.

Adoptée

#### **2023-093**

#### **ADOPTION DU BUDGET 2023 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES SOURCES**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du 02 décembre 2022 par la Société d'Habitation du Québec du rapport d'approbation du budget 2023 pour l'Office municipal d'habitation des Sources;

**CONSIDÉRANT** que le budget déposé est maintenant regroupé pour l'ensemble des immeubles de la ville de Danville et de la ville de Val-des-Sources;

**CONSIDÉRANT** que l'immeuble numéro 1102, que l'immeuble 1646 ainsi que l'immeuble 2139 sont situés sur le territoire de Val-des-Sources;

**CONSIDÉRANT** que l'immeuble 2138 est situé sur le territoire de Danville;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources doit contribuer au déficit d'exploitation un montant équivalant à 10% du déficit d'exploitation pour les trois immeubles sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** le Conseil municipal approuve le budget déficitaire de 936 585 \$ pour l'année 2023 et le paiement de 91 390 \$ sera effectué en 2 versements, **soit le 01 avril et le 01 juillet de l'année.**

Adoptée

#### **2023-094**

#### **ACQUISITION DE PROPRIÉTÉ DU CLUB DE TIR À L'ARC D'ASBESTOS INC. (Lot 3 171 604)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources et le Club de Tir à l'arc d'Asbestos inc se sont entendu pour que la Ville de Val-des-Sources fasse l'acquisition des propriétés du Club ;

**CONSIDÉRANT** la résolution du Conseil d'administration du club à l'effet que celui-ci cède le terrain à la ville de Val des Sources pour un paiement annuel du montant équivalent aux taxes et récurrent pour les 30 prochaines années. Qu'il soit garantie que la vocation ainsi que le fonctionnement du CTAA soit conservé en son intégralité, que la Ville fasse connaître les activités du CTAA à même les activités de loisirs de la ville. Que si une voie de circulation voit le jour tel que décrit sur les plans de la ville, qu'une clôture soit installée le long de cette

voie afin de sécuriser le terrain. Qu'advenant une dissolution du CTAA, toutes ces conditions deviennent caduques.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources achète auprès du Club de tir à l'arc d'Asbestos inc. Le lot Lot 3 171 604, pour un paiement annuel du montant équivalent aux taxes et récurrent pour les 30 prochaines années (2023 à 2053).

**QUE** le paiement se fasse le 1<sup>er</sup> avril de chaque année ;

**QUE** la Ville s'engage à ce que la vocation ainsi que le fonctionnement du Club de tir à l'arc soit conservé en son intégralité;

**QUE** la Ville s'engage à diffuser les activités du Club de tir à l'arc à même les activités de loisirs de la ville;

**QUE** si une voie de circulation voit le jour tel que décrit sur les plans de la ville, qu'une clôture soit installée le long de cette voie afin de sécuriser le terrain;

Qu'advenant une dissolution du Club de tir à l'arc, toutes les conditions énoncées précédemment deviennent caduques.

Adoptée

#### **2023-095**

#### **LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER**

**CONSIDÉRANT** qu'après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de février 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	1 148 079,56 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de février 2023:	1 148 079,56 \$

Adoptée

#### **2023-096**

#### **MAUVAISE ATTRIBUTION LORS DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRE 2022-016**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2022-259 du 12 septembre 2022 présentant les résultats de l'appel d'offre 2022-016 relatif à l'étude de caractérisation environnementale de la faune et la flore ;

**CONSIDÉRANT** les montants exactes des soumissions mais l'erreur d'attribution de la société, à savoir NCL Envirotek inc. et non Les Services EXP. ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun suivi n'a été effectué et qu'aucune des deux sociétés n'a été prévenue;

**CONSIDÉRANT** que la société Les services EXP garde un prix inférieur à celui de NCL Envirotek inc;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la résolution 2022-259 du 12 septembre 2022 soit corrigée afin qu'elle se lise comme suit :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources octroie le contrat de caractérisation environnementale de la faune et la flore incluant la phase 1 du futur poste d'eau brute à Les services EXP Inc. pour le montant de 10 347.75 \$ ce montant incluant les taxes.

Adoptée

#### **2023-097**

#### **MAINLEVÉE D'HYPOTHÈQUE - VENTE DU LOT 6 538 452**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a vendu la Carrière Burbank à la Corporation de développement de Val-des-Sources le 19 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT** que la Ville dispose d'une hypothèque de premier rang sur l'immeuble ;

**CONSIDÉRANT** que la Corporation désire vendre à M. Sylvain Maurice une petite portion de terrain du lot 6 538 452;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources autorise la Corporation de développement Val-des-Sources à vendre une section du terrain de la carrière Burbank à M. Sylvain Maurice pour la somme de 10 000\$, à charge pour cette dernière d'investir le fruit de la vente dans l'aménagement d'un nouveau chemin d'accès.

Adoptée

#### **2023-098**

#### **ACHAT DE BARRIÈRES DE SÉCURITÉ POUR LES SENTIERS MENANT À LA PLACE DE LA TRAVERSÉE**

**CONSIDÉRANT** l'aménagement du sentier piéton entre la Place de la Traversée et l'observatoire;

**CONSIDÉRANT** le financement reçu du gouvernement du Canada par le biais de la subvention du Fond Canadien de revitalisation des communautés (FCRC) pour le projet de la Place de la Traversée ;

**CONSIDÉRANT** les caractéristiques des barrières de sécurité afin d'uniformiser les clôtures entourant le quartier Jeffrey et que Cable Ties And More est le seul distributeur connu offrant ce modèle de barrières au Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources fasse l'achat de barrières de sécurité vertes auprès de la compagnie Cable Ties And More pour sécuriser les sentiers en bordure du puits minier et ce pour un montant de 89 600.15\$, ce montant incluant les frais de transport et les taxes.

Adoptée

**2023-099**

**ACHAT DE STRUCTURES D’AFFICHAGE EXTÉRIEURE POUR LE SENTIER D’EXPOSITION**

**CONSIDÉRANT** l’aménagement du sentier d’exposition situé entre la Place de la Traversée et le boulevard St-Luc ;

**CONSIDÉRANT** le financement reçu du gouvernement du Canada par le biais de la subvention du Fond Canadien de revitalisation des communautés (FCRC) pour le projet de la Place de la Traversée;

**CONSIDÉRANT** les spécificités requises du mobilier urbain pour ce type d’exposition extérieure et qu’Affichage ArtPublix est spécialisé dans ce domaine ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources fasse l’achat de structures d’affichage extérieure pour le sentier d’exposition de photos auprès de la compagnie Affichage Artpublix et ce pour un montant de 65 018.36\$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

**2023-100**

**ACHAT DE PIERRES POUR LES SENTIERS MENANT À LA PLACE DE LA TRAVERSÉE**

**CONSIDÉRANT** l’aménagement du sentier piéton entre la Place de la Traversée et l’observatoire;

**CONSIDÉRANT** le financement reçu du gouvernement du Canada par le biais de la subvention du Fond Canadien de revitalisation des communautés (FCRC) pour le projet de la Place de la Traversée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources achète de la pierre concassée auprès de la Carrière Burbank propriété de la Corporation de Développement Val-des-Sources et ce pour un montant de 19 580.24\$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

**2023-101**

**ACHAT DE LUMINAIRES SOLAIRES POUR LES SENTIERS MENANT À LA PLACE DE LA TRAVERSÉE**

**CONSIDÉRANT** l’aménagement du sentier piéton entre la Place de la Traversée et l’observatoire;

**CONSIDÉRANT** le financement reçu du gouvernement du Canada par le biais de la subvention du Fond Canadien de revitalisation des communautés (FCRC) pour le projet de la Place de la Traversée ;

**CONSIDÉRANT** les demandes de soumissions effectuées et que le plus bas soumissionnaire est la compagnie Vision Solaire inc pour un montant de 56 235\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :



**QUE** la Ville de Val-des-Sources fasse l'achat de luminaires solaires pour éclairer le sentier menant à la place publique auprès de la compagnie Vision Solaire Inc. et ce pour un montant de 56 235\$ excluant les taxes.

Adoptée

### 2023-102

#### **MODIFICATION DE RÉSOLUTION 2022-229 – DON DE TERRAIN POUR LE CPE LA SOURCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2022-229 du 12 septembre 2022 présentant les résultats de l'appel d'offre 2022-000 relatif à l'étude de caractérisation environnementale de la faune et la flore ;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse détaillée des besoins en espace pour la construction, le terrain offert par la Ville de Val-des-Sources s'avère trop petit pour recevoir l'ensemble des aménagements;

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire la réalisation du projet de CPE sur la rue Genest et qu'elle est favorable à agrandir le terrain offert afin de répondre aux besoins du projet ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la ville de Val-des-Sources modifie le terrain offert dans la résolution 2022-029 en offrant un terrain plus grand d'une superficie approximative de 3 000 mètres carrés tel que montré à la figure suivante :



**Que** le don du terrain se fasse selon les mêmes conditions énoncées dans la résolution 2022-029 soient :

**QU'advenant** que le projet ne voit pas le jour, le terrain sera remis à la ville sans aucun frais pour cette dernière.

**QUE** le maire et le directeur général et greffier suppléant soient autorisés à signer l'ensemble des documents liés à ce don de terrain.

Adoptée

### 2023-103

#### **ACHAT D'UNE 3E ROUE POUR LE SYSTÈME DE DÉSHYDRATATION DE LA STATION D'ÉPURATION**

**CONSIDÉRANT** qu'il est important d'ajouter un canal supplémentaire (3e roue) au pressoir rotatif actuel pour permettre une plus grande flexibilité et l'optimisation des opérations de déshydratation des boues.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources fasse l'acquisition, auprès de la compagnie Les Industries Fournier Inc., d'un canal supplémentaire (3<sup>e</sup> roue) pour le pressoir rotatif de la station d'épuration pour un montant de **47 450 \$** plus les taxes applicables.

Adoptée

#### **2023-104**

#### **ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS A L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et 569 et suivants du Code municipal du Québec, toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor possède des ouvrages d'assainissement des eaux usées ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor doit exploiter ces ouvrages selon les règles gouvernementales en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Val-des-Sources possède la main-d'œuvre qualifiée et accréditée pour l'exploitation de ce type d'ouvrages ;

**CONSIDÉRANT** que ville de Val-des-Sources exploite depuis 2017, pour le compte de la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor les ouvrages d'assainissement des eaux usées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources autorise la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici reproduite.

**QUE** le Maire et le Directeur général et Greffier suppléant sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources tout document nécessaire à cette entente.

Adoptée

#### **2023-105**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR LE PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Bibliothèque municipale présente un projet dans le cadre du programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, et ce, afin de faire l'acquisition de documents tels que livres, livres numériques, livres sonores, DVD et disques compacts ainsi que l'abonnement à certains journaux et revues.

**QUE** le Directeur du Service Loisirs, Culture et Vie communautaire soit mandaté pour signer tous documents relatifs à la demande.

Adoptée

*La conseillère Isabelle Forcier dénonce son intérêt concernant le prochain point.*

#### **2023-106**

##### **SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ**

**CONSIDÉRANT** QU'en juillet 2022 la Ville de Val-des-Sources adoptait la résolution 2022-206 pour confirmer sa participation financière et déposer une demande de subvention auprès du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité;

**CONSIDÉRANT** QU'à la suite de cette demande, la Ville de Val-des-Sources recevait en décembre 2022, de la part du ministre de la Sécurité publique, l'annonce d'un financement de 75 000 \$ pour l'exercice financier 2022-2023, lequel implique une contribution de la municipalité de 15 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu le Protocole d'entente relative au versement d'une subvention à la Ville de Val-des-Sources pour la mise en œuvre d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité pour les exercices financiers 2022-2023 et 2023-2024;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise à maintenir un travailleur de milieu dans le but de continuer d'améliorer et de renforcer la sécurité sur l'ensemble de notre territoire en travaillant directement sur la prévention des facteurs de risque de délinquance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** le directeur Loisirs, culture et vie communautaire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources ladite entente avec le ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

#### **2023-107**

##### **FESTIVAL DES GOURMANDS - CAUTIONNEMENT POUR LES TIRAGES ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES DEMANDES DE PERMIS POUR L'ÉDITION 2023**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources se porte caution pour un montant de 30 000 \$ représentant le total des prix pour les tirages à être faits.

**QUE** le Conseil municipal donne aussi son autorisation à l'ensemble des demandes de permis nécessaires à la tenue de l'édition 2023 du Festival des Gourmands.

**QUE** Monsieur le Maire et le Directeur général et Greffier suppléant, soient autorisés à signer tous les documents pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

#### **2023-108**

##### **TAUX D'INDEXATION DES LOYERS DES ORGANISMES LOCATAIRES DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** que des organismes occupent des locaux de la Ville de Val-des-Sources;

**CONSIDÉRANT** que le taux d'indexation des loyers qui était appliqué à chaque année était le taux d'indexation annuel de la Régie des rentes du Québec;

**CONSIDÉRANT** que ce taux a connu une hausse de 6,5% en 2023 alors que l'augmentation habituelle des trois dernières années variait entre 1,9 % et 2,7 %;

**CONSIDÉRANT** que la Ville ne veut pas nuire aux organismes en leur imposant une augmentation de cette ampleur;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux d'ajustement des loyers établi par le Tribunal administratif du logement du Québec est de 2,8 % en 2023 (entre 1,2 % et 1,34 % pour les trois dernières années);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources utilise en 2023 et pour les années subséquentes, le taux établi par le Tribunal administratif du logement pour l'ajustement annuel des loyers de ses locataires;

Adoptée

#### **RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS**

	<b>Nombre de permis</b>	<b>Valeur déclarée</b>	<b>Cumulatif</b>
Janvier	27	208 450 \$	208 450 \$
Février	15	369 000 \$	577 450 \$

#### **2023-109**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 233 RUE HARVEY**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 233, rue Harvey;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation est à l'effet d'autoriser une marge de recul avant de 8.5m au lieu de 10.0m tel que prescrit à la grille des spécifications de la zone 131-R pour un bâtiment principal ;

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis public le 20 février 2023 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources ;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure a été analysé par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a recommandé au conseil municipal l'acceptation de la demande ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 233, rue Harvey.

Adoptée

**2023-110**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 326 RUE DES HÉRONS**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 326, rue des Hérons;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation est à l'effet d'autoriser l'empiètement d'un bâtiment complémentaire isolé en cour avant tout en respectant la marge de recul avant prescrite de 10.0m en zone 123-PAE ;

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis public le 20 février 2023 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources ;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure a été analysé par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a recommandé au conseil municipal l'acceptation de la demande ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 326, rue des Hérons

Adoptée

**2023-111**

**ECHANGE DE TERRAIN AVEC MONSIEUR ERIC GARIEPY**

En conséquence, Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources procède, avec monsieur Eric Gariépy, à l'échange d'une partie des lots numéros 4 078 087 et 6 505 577 appartenant à la Ville de Val-des-Sources et d'une superficie approximative de 954 m<sup>2</sup> pour une partie du lot 4 077 854, soit approximativement de 2 646m<sup>2</sup>, le tout sans contrepartie et ce tel qu'il appert du plan suivant:



**QUE** tous les frais inhérents à cette transaction (acte notarié, subdivision du lot et émission d'un plan cadastral) soient partagé à part égale entre Monsieur Gariépy et la Ville de Val-des-Sources;

**QUE** le maire et le Directeur général et Greffier suppléant soient autorisés à signer pour et nom de la Ville de Val-des-Sources tous les documents relatifs à cette transaction.

Adoptée

**2023-112**

**CONTRIBUTION pour le nettoyage du 175, 179, 183 et 187 rue Gosselin**

**CONSIDÉRANT** l'état des bâtiments et terrains du 175 au 187 rue Gosselin et les plaintes répétées de citoyens de la rue Gosselin pour le nettoyage des terrains;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité s'est entendu avec le nouveau propriétaire des immeubles visés pour que ces terrains soient nettoyés et mis en valeur ;

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller René Lachance :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources accorde un montant de 2 000 \$ à Monsieur Jean-Philippe Bachand, propriétaire des immeubles du 175, 179, 183 et 187 rue Gosselin.

Adoptée

**AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**2023-113**

**Plan d'action pour la reconnaissance de femmes de Val-des-Sources**

**CONSIDÉRANT** que le 8 mars a été nommé journée internationale des femmes pour reconnaître les droits accordés aux femmes depuis un peu plus de 100 ans ;

**CONSIDÉRANT** que les droits des femmes, bien que reconnus demeurent fragiles même en 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que les femmes représentent 50% de la population de Val-des-Sources

**CONSIDÉRANT** que plusieurs femmes ont changé l'histoire, la politique, l'industrie, le commerce, la vie municipale et toutes les autres sphères entourant la municipalité d'Asbestos maintenant Val-des-Sources

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de Val-des-Sources a la parité au sein des élu(es);

**CONSIDÉRANT** qu'il est important de reconnaître le riche apport des femmes dans l'écosystème de notre municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que les femmes méritent d'être reconnues tout au long de l'année ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer et appuyée par la conseillère Isabelle Forcier,

**QUE** la Ville de Val-des-Sources crée un comité afin de mettre en place un plan d'action qui permettra de reconnaître des femmes de la Ville de Val-de-Sources chaque année, et ce, pas uniquement le 8 mars, via différentes actions

Adopté à l'unanimité

**2023-113**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la présente séance soit levée à 19h17.

Adoptée

---

**M. Hugues Grimard, Maire**

---

**M. Georges-André Gagné, Directeur  
général et Greffier suppléant**